

Général

Les officiels se réservent le droit de donner des avertissements et/ou des déductions lorsque la présentation globale ne répond pas aux normes «appropriées» décrites dans cette politique. La présentation générale comprend, mais sans s'y limiter, la chorégraphie, la musique, l'uniforme/costume, le maquillage, les cheveux et les accessoires pour les cheveux.

Lignes directrices pour se couvrir

Les athlètes portant des uniformes montrant le ventre* doivent porter un t-shirt ou un autre vêtement couvrant approprié par-dessus leurs uniformes/costumes à moins qu'ils ne se trouvent dans la zone d'échauffement, voyageant en groupe directement vers ou depuis la zone d'échauffement, sur la scène de performance ou participant à des événements post-secondaires ou dans la communauté. Les athlètes doivent toujours porter leur haut d'uniforme ou un t-shirt ou un autre vêtement couvrant approprié en tout temps.

Chorégraphie appropriée

Toutes les facettes d'une performance/routine, y compris la chorégraphie et la sélection de musique, doivent être appropriées et adaptées à un public familial. Des exemples de chorégraphies inappropriées peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des mouvements tels que la poussée des hanches vers l'avant ou un toucher, un geste, un mouvement et/ou un signal de mains ou de bras, une claque ou positionnement des parties du corps inappropriés ainsi qu'un positionnement provoquant les uns par rapport aux autres. La musique ou les paroles inappropriées à l'écoute familiale, qui comprend, mais sans s'y limiter, les jurons et les connotations de tout type d'acte ou de comportement sexuel et/ou violent, les drogues et /ou la mention explicite de parties intimes du corps.. Supprimer le langage ou les mots inappropriés d'une chanson et le remplacer par des effets sonores ou d'autres mots peut toujours être considéré comme étant inapproprié. La musique et/ou un mouvement dont la convenance est douteuse ou avec lesquels il existe une incertitude doivent être considérés par l'entraîneur comme étant inappropriés et doivent être supprimés afin d'éviter un résultat défavorable pour l'équipe.

Lignes directrices générales à propos de l'uniforme/costume

Tous les costumes doivent être appropriés pour un public familial, doivent couvrir adéquatement un athlète et être sécurisés pour éliminer tout dysfonctionnement possible de l'uniforme. Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer du respect des directives spécifiques. Les athlètes doivent également considérer qu'une combinaison de pièces d'uniformes peut également mener au jugement d'un costume comme étant approprié ou inapproprié. Des sous-vêtements appropriés doivent être portés, et TOUS les vêtements doivent couvrir correctement l'athlète et les sous-vêtements de l'athlète pendant la routine. Les costumes et/ou le maquillage suggestifs, offensants ou vulgaires sont aussi considérés comme inappropriés.

Lignes directrices pour le haut de l'uniforme/costume

À partir de la saison 2021-2022, les hauts d'uniformes ne peuvent pas exposer le ventre des athlètes (y compris les hauts courts de type *crop tops*), sauf lorsqu'ils sont portés par des athlètes participant à la division collégiale/universitaire*. Les hauts d'uniformes doivent être fixés par des sangles ou du matériel sur au moins une épaule ou autour du cou (les dessus de type tube ne sont pas autorisés). Lors d'une compétition avec chandail, il doit être fixé. Les chandails sans manches sont autorisés.

*À NOTER: Un haut d'uniforme couvrant le ventre sera requis pour toutes les équipes collégiales/universitaires à partir de la saison 2023-2024.

Lignes directrices pour le cheer de performance

Lignes directrices pour le bas de l'uniforme (jupes ou shorts) Des collants doivent être portés sous les cuissards, sous les léotards et sous les shorts excessivement courts ou mal ajustés qui pourraient se déplacer ou exposer le corps d'une manière qui peut être considérée comme inappropriée, l'accent étant mis sur la dignité des athlètes.

Lignes directrices spécifiques au cheerleading:

Lignes directrices pour le bas de l'uniforme (jupe ou shorts)

Lorsqu'une jupe fait partie de l'uniforme, le port d'un cuissard sous la jupe est obligatoire et les deux doivent être d'une longueur de 5 cm minimum à partir de l'entrejambe. Lorsqu'un short fait partie de l'uniforme, il doit y avoir au moins 5 cm de longueur à partir de l'entrejambe.

Maquillage

S'il est porté, le maquillage doit être uniforme et adapté à la fois à la performance et à l'âge des athlètes. Les strass (rhinestones) pour le visage ou les paupières ne sont pas autorisés.

Cheveux et ongles

Les cheveux doivent être adaptés à la fois à la performance et à l'âge des athlètes et doivent avoir un style adaptable à toutes les diversités. Les ongles peints sont autorisés, mais la longueur et la forme doivent être d'une longueur appropriée. En cas de doute, veuillez consulter votre OSP local pour plus d'informations.

Boucles/accessoires de cheveux

Les boucles et autres accessoires pour cheveux ne doivent pas être de taille excessive (les boucles acceptables ne mesurent généralement pas plus de 3" de largeur). Les boucles et autres accessoires pour cheveux doivent être portés de manière à minimiser les risques pour les participants, doivent être correctement fixés et ne doivent pas tomber sur le front dans les yeux des participants ou bloquer la vue du participant pendant la performance.